



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **24 septembre 2008**

Délibération n° 2008-0228

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Versement d'une participation financière à l'Association de développement du commerce du 7°
arrondissement pour le soutien et l'animation des PDIE des entreprises du 7° arrondissement de Lyon

service : Direction générale - Direction prospective et stratégie d'agglomération

Rapporteur : Monsieur Imbert

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 12 septembre 2008

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 25 septembre 2008

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, MM. Buna, Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Auroy, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benekadi, M. Bernard B, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Chabrier, Mme Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Grivel, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguét, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Meunier, Millet, Morales, Muet, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, Pierron, MM. Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Sturla, Suchet, Terracher, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Darne J.), MM. Daclin (pouvoir à Mme Gelas), Blein (pouvoir à M. Ariagno), Balme (pouvoir à M. Plazzi), Mmes Bargoin (pouvoir à M. Barthélémy), Bocquet (pouvoir à M. Quiniou), MM. Buffet (pouvoir à M. Gignoux), Chabert (pouvoir à Mme Dagonne), Mmes Chevallier (pouvoir à M. Coste), Dubos (pouvoir à Mme Hamdiken-Ledesert), M. Galliano (pouvoir à M. Reppelin), Mme Ghemri (pouvoir à M. Albrand), MM. Goux (pouvoir à Mme David M.), Lévêque (pouvoir à M. Claisse), Louis (pouvoir à Mme Levy), Mme Pesson (pouvoir à M. David G.), MM. Petit (pouvoir à M. Cochet), Serres (pouvoir à M. Ferraro), Turcas (pouvoir à M. Vaté).

Absents non excusés : MM. Barge, Julien-Laferrière, Deschamps, Genin, Guimet, Havard, Pillonel, Réale.

Séance publique du 24 septembre 2008**Délibération n° 2008-0228**

commission principale : déplacements et voirie

objet : **Versement d'une participation financière à l'Association de développement du commerce du 7° arrondissement pour le soutien et l'animation des PDIE des entreprises du 7° arrondissement de Lyon**

service : Direction générale - Direction prospective et stratégie d'agglomération

Le Conseil,

Vu le rapport du 3 septembre 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Depuis quelques années, la question de l'articulation des temps des salariés, des entreprises et du territoire se pose. Dans ce contexte, la question de la mobilité des salariés et des entreprises prend également de l'ampleur. Depuis 2006, la Communauté urbaine est régulièrement interpellée par des entreprises afin de les aider à organiser leurs déplacements (entreprises et salariés) et à mettre en place des plans de déplacements inter-entreprises (PDIE).

Ainsi à ce jour, dans un partenariat élargi Communauté urbaine-Ademe-région Rhône-Alpes, des actions ont été engagées sur des territoires de la Communauté urbaine et de nombreux plans de déplacements inter-entreprises ont été encouragés et sont autant de démarches qui permettent de croiser enjeux temporels, enjeux de développement durable et attractivité des territoires. Ces démarches sont pilotées par la Communauté urbaine, mais portées par les entreprises, *via* les associations d'entreprises locales. L'animation de ces démarches est faite par la Communauté urbaine, Espace des temps et développeurs économiques, lorsqu'ils sont présents sur le terrain.

Depuis 2007, l'Association de développement du commerce du 7° arrondissement de Lyon a mis en place un PDIE à destination des commerces, artisans, professions libérales et petites entreprises. Pour promouvoir cette démarche, l'Association a créé un poste de conseil en mobilité locale visant à accompagner la sensibilisation des entreprises et à promouvoir l'inter-modalité sur le 7° arrondissement.

En 2008, l'Association a sollicité l'aide financière de la Communauté urbaine pour soutenir cette démarche très innovante, d'autant plus que récemment de grandes entreprises (Fagor-Brandt, laboratoires Mérieux, le port Edouard Herriot) ont souhaité s'engager dans une démarche déplacements alors que le territoire du 7° arrondissement de Lyon ne dispose pas de développeur économique financé par la Communauté urbaine. Grâce à cette aide financière, l'Association s'engage donc à soutenir et animer les démarches de PDIE réclamées par les grandes entreprises du 7° arrondissement et à intégrer la Communauté urbaine, mission Espace des temps, dans les comités de pilotage qui suivront cette démarche.

Le budget global de l'action PDIE pour les douze prochains mois est de 63 000 € dont 60 000 € proviennent de financements privés et 3 000 € d'une subvention de la ville de Lyon.

Afin de soutenir cette démarche innovante, il est proposé d'autoriser le versement d'une subvention de 10 000 € à l'Association de développement du commerce du 7° arrondissement de Lyon ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Décide le versement d'une subvention de 10 000 € à l'Association de développement du commerce du 7° arrondissement.

2° - Autorise monsieur le président à signer la convention correspondante.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur le budget principal de la Communauté urbaine - Espace des temps, rattaché à la direction prospective et stratégie d'agglomération - exercice 2008 - compte 657 480 - fonction 020 - centre de gestion 120 400.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 29 septembre 2008.